



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2024
Séance	:	4

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
3.	COURRIER.....	4
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU.....	4
5.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	4
	5.1 ASIJ.....	4
	5.2 ASEL.....	4
	5.3 ORPC	4
6.	PRÉAVIS N° 11/2024 : CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2024.....	5
7.	PRÉAVIS N° 10/2024 : BUDGET 2025	6
8.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	17
	8.1 BICENTENAIRE DE LA COMMUNE EN 2025	17
	8.2 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY	19
	8.3 M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX.....	20
	8.4 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	21
	8.5 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN	22
	8.6 MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX.....	22
9.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	23

Ouverture de la séance

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la séance à 20h00 en s'adressant aux Conseillères et Conseillers, Madame la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier ainsi qu'aux amis de la Presse, leur souhaitant la bienvenue à la séance ordinaire du Conseil communal du 2 décembre 2024, puis passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : Mme Maud Müller

Sont excusés :
Mme Catherine Keller
Mme Mireille Roquigny
Mme Viviane Socquet-Juglard
M. Patrick Glauser
M. Alain Zellweger

Absent : M. Stéphane Kay

Sont présents : 51 Conseillères et Conseillers

Mme la Présidente Maud Müller constate qu'avec 51 membres du Conseil communal présents, le quorum est atteint et le Conseil communal peut valablement délibérer.

Arrivés en retard : MM. Marc Cornut et Luc Richard.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Courrier
4. Communications du Bureau
5. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
6. Préavis n° 11/2024 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024
7. Préavis n° 10/2024 : Budget 2025
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente Maud Müller soumet l'ordre du jour au vote, lequel est adopté à l'unanimité.

3. COURRIER

Mme la Présidente Maud Müller plaisante en indiquant aux Conseillères et Conseils qu'ils ont ce soir de la chance car elle n'a pas de courrier à citer.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Votations fédérales du 24 novembre 2024

Mme la Présidente Maud Müller rappelle les votations fédérales du 24 novembre 2024 portant sur quatre objets fédéraux. Elle indique que le Bureau a procédé au dépouillement, lequel s'est très bien passé, et qu'il a été profité de ce dépouillement pour former différents membres du Bureau sur les postes-clés.

Elle ajoute que les quatre objets ont été refusés par la population de Savigny, avec un taux de participation de 54,05%.

1. *Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales*
2. *Modification du code des obligations (droit du bail : sous-location)*
3. *Modification du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)*
4. *Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (financement uniforme des prestations)*

Pour terminer, Mme la Présidente Maud Müller rappelle la verrée organisée à la fin de la séance du Conseil communal qui aura lieu en haut, à la salle du Forum, à laquelle chacune et chacun est cordialement invité.

5. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole aux délégués des Conseils intercommunaux.

5.1. ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher informe qu'il n'y a pas eu de réunion du Conseil intercommunal.

5.2. ASEL

De même, M. le Conseiller Fritz Burri informe qu'il n'a pas de communications à transmettre.

5.3. ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann informe que le Conseil intercommunal de l'ORPC ne s'est pas non plus réuni depuis la dernière séance du Conseil communal.

Mme la Présidente Maud Müller est d'avis qu'ainsi, la séance du Conseil communal sera rapide, tout le monde étant visiblement pressé de se rendre à l'apéritif.

6. PRÉAVIS N° 11/2024 : CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2024

Mme la Présidente Maud Müller invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 297'600.00 (deux cent nonante-sept mille six cents francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2024.*

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Commission des finances et son rapporteur pour le travail effectué, puis ouvre la discussion sur le préavis n° 11/2024.

La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture des conclusions du préavis n° 11/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n° 11/2024 du 18 octobre 2024 ;*
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 297'600.00 (deux cent nonante-sept mille six cents francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2024.

Mme la Présidente Maud Müller soumet le préavis n° 11/2024 au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

7. PRÉAVIS N° 10/2024 : BUDGET 2025

Mme la Présidente Maud Müller invite M. le Boursier Bertrand Pasche à rejoindre la table de la Municipalité pour les discussions sur ce préavis.

Elle invite également le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Un développement oral sur la situation actuelle des finances 2024 laisse augurer une tendance que l'on pourrait qualifier de « favorable », par rapport au budget 2024. Il n'y aurait ainsi pas de raison de s'alarmer. Lors du futur bouclement quelques fonds pourraient être sollicités.

Comme de coutume, la Commission des finances encourage la Municipalité à la poursuite de la rigueur financière, pour dégager les ressources nécessaires aux besoins et au développement de la commune ainsi qu'aux imprévus de demain. Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances.

Cette dernière vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- 1. D'adopter le budget 2025 tel que présenté ;*
- 2. De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole à Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny qui souhaite dire quelques mots à titre d'introduction.

Chapitre 1 – Préambule (page 4)

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny prend la parole pour quelques mots d'introduction. Elle explique qu'évidemment, il s'agit d'un budget assez nouveau dans sa configuration, la commune de Savigny étant passée sur un autre plan comptable appelé MCH2. Elle relate qu'une séance introductive avait été tenue auprès de la Commission des finances pour expliquer quelque peu les mécanismes de ce nouveau plan comptable. Quant au Conseil communal, elle espère qu'il a pu en saisir les fondamentaux à l'aide du texte introductif détaillant tous les éléments et ce qui le différencie du précédent plan comptable vaudois. Elle ajoute que la Municipalité reste bien entendu à disposition pour toutes questions de compréhension. Elle poursuit en indiquant qu'il est vrai que cette première partie montre ce que seront les comptes liés avec le budget, lequel ne contient pas tous les éléments, notamment le bilan qui viendra avec les comptes 2025, et qui ne sont pas ceux qui seront votés prochainement puisqu'ils seront encore sur l'ancien plan comptable vaudois, cela nécessitant une certaine gymnastique. Elle relève que la Municipalité a décidé de ne pas faire de comparatif puisque les communes pilotes qui avaient initié le premier plan comptable MCH2 ont eu énormément de difficultés à établir un plan comparatif avec l'ancien plan comptable, pensant qu'il serait impossible pour la Commission des finances ainsi que les membres du Conseil communal de pouvoir s'y retrouver.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny mentionne que la Municipalité a également discuté avec sa fiduciaire, elle-même membre d'un Conseil communal dans une autre commune et ayant fait le choix d'un comparatif. Elle indique que cette dernière a dit qu'il était impossible de s'y retrouver et que ce comparatif apportait finalement plus de confusion. Elle explique que la Municipalité a pris l'option de détailler tous les éléments qui figurent dans les charges par nature qui renvoient aux fonctionnalités, lesquelles finalement ne fonctionnent plus tellement en termes de dicastères comme chacun l'aura remarqué. Elle ajoute que la Municipalité estime qu'il s'agit de thématiques donnant une meilleure visibilité et vision sur ce qu'une thématique peut coûter dans son ensemble.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny mentionne que ce petit plan comptable qui n'a l'air de rien a en fait nécessité énormément d'heures de travail. Avec M. le Boursier Bertrand Pasche, elle a procédé à plusieurs simulations, intégré tous les détails pour le rendre compréhensif auprès de ses collègues afin qu'ils puissent se retrouver, se repérer et constituer le budget. Elle remercie M. le Boursier Bertrand Pasche pour son travail, effectué en bonne entente. En cas d'interrogations et de difficultés à s'y retrouver, elle invite à vraiment ne pas essayer de le comparer à celui d'avant. Elle donne l'exemple des bâtiments : avant, les bâtiments se suivaient et maintenant, ils ont des fonctions. Elle explique que si un bâtiment est en lien de manière prédominante avec sa fonction au niveau de l'administration, il va plutôt dans le poste de l'administration et s'il s'agit de bâtiments scolaires, ils sont eux liés à la formation. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une autre logique permettant de voir ce que coûte une tâche incombant à une commune dans un secteur particulier.

Mme la Présidente Maud Müller remercie Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny et informe que le préavis sera passé en revue point par point.

Chapitre 2 – MCH2 – Modèle comptable harmonisé 2 (pages 5-9)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 – Résultat prévisionnel du budget 2025 (pages 12-13)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 – Commentaires sur les principaux postes de charges (pages 14-28)

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin a relevé en page 22, poste 7610 *Protection de l'air et du climat*, un commentaire sur des conférences liées aux plantes envahissantes et à l'assainissement énergétique, ce qu'elle salue, car elle trouve intéressant de savoir que ces conférences sont prévues. Elle a le plaisir de poser des questions complémentaires parce que, du coup et s'agissant du climat, elle a eu la curiosité de jeter un coup d'œil sur le site de la commune. Elle invite à le faire en indiquant que, tout de suite, le menu extrêmement clair indique l'onglet énergie et climat en haut à droite mais qu'après, sur la page proprement dite du climat figure un rapport du 18 décembre 2023, séance publique et information, et pas le PECC. Après quelques recherches, elle a fini par le trouver car, en fait, c'est le nom donné au rapport du 18 décembre 2023 de l'étape 1. Elle estime que *le PECC étant un PECC*, il faut appeler *un chat un chat*. Par souci de facilité, de transparence et d'information, elle suggère de clarifier la chose afin que toute personne qui chercherait le PECC puisse le trouver facilement sur la page plan climat de Savigny 2023-2027, remerciant d'avance si sa demande devait être suivie.

Mme la Conseillère Josée Martin poursuit en disant qu'éventuellement, on pourrait imaginer que le Conseil communal puisse recevoir le lien sur cette page vu qu'il s'agit d'un document pas mal discuté en séance. Elle ajoute remercier vivement le Bureau et le Secrétariat du Conseil communal dans le cas où ceux-ci seraient d'accord de s'exécuter dans ce sens.

https://www.savigny.ch/files/1710943457-42-07-00_pecc_20231218_rapport_vf_publication-internet-8487.pdf

Ensuite et par rapport à ce même paragraphe, Mme la Conseillère Josée Martin ne voit rien sur les ateliers liés au PECC alors qu'à peu près cinq ateliers étaient prévus : participation, déchets, alimentation, infrastructure pour piétons et vélos, protection des sols. Elle ajoute qu'ils ne sont probablement pas prévus en 2025 d'après le commentaire. Elle demande la suite qui y sera donnée et remercie infiniment de l'avoir écoutée.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie Mme la Conseillère Josée Martin pour ses questions transmises au préalable, cela ayant été fort apprécié. Elle prend note de la première remarque, pour laquelle le nécessaire sera fait afin que le site de la commune soit plus transparent. En ce qui concerne les cinq conférences ou participations de la population, elle informe que favoriser l'engagement ou la participation de la population sont à considérer à un niveau plus général et qu'il s'agit d'une fiche où finalement, les options souhaitées sont choisies. Aussi, elle ne s'exprime pas pour l'ensemble des postes mais parle des deux derniers qui sont sécuriser et améliorer les infrastructures pour piétons et vélos et la protection des sols. Comme mentionné au retour du questionnaire du PECC, elle indique que cela sera pris en compte dans le contexte du PACOM, qu'une discussion avec le mandataire en charge du développement du PACOM a eu lieu l'année dernière et qu'une offre a été établie. Elle est consciente que le sujet est assez complexe parce qu'il bouge tout le temps. Elle dit que, même si ce projet a été mis au niveau de crédit d'étude dans les investissements, il tarde quelque peu à voir le jour car il s'agit de savoir comment bien emmancher le PACOM puisqu'en même temps a maintenant commencé la révision du plan directeur cantonal. Elle ajoute qu'il faut savoir si la temporalité est bonne. Elle informe que la cinquième révision du plan directeur cantonal sera validé par la Confédération en 2029 et que la commune de Savigny ne voulait pas attendre jusque-là avant de commencer le PACOM, ce qui fait que ces deux ateliers figurent dans la démarche du PACOM au niveau de la mobilité au sens large. Elle poursuit en rappelant que la commune n'a pas de compétence majeure sur tout ce qui est route cantonale, que chacune et chacun aura peut-être vu que le PALM 2025, soit le plan d'agglomération Lausanne Morges, est en ce moment en consultation et que, même si Savigny ne fait pas partie de l'agglomération, elle se trouve dans sa couronne, c'est-à-dire que la commune y figure en tant que centre local et que, finalement, ce sont essentiellement les éléments de mobilité qui rattachent Savigny à cette agglomération, dont la piste cyclable prioritaire.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny mentionne que la Municipalité est en discussion pour tous les projets routiers, notamment également pour le giratoire de la Claie-aux-Moines, les études pour cet axe-là n'ayant pas encore été amorcées. Elle ajoute avoir une petite marge de manœuvre pour tout ce qui est de la mobilité douce, piétons et autres mais qu'en ce qui concerne les pistes cyclables, il faut quand même se rattacher au réseau cantonal pour une coordination dans le bon sens, en raison par exemple du fait qu'une piste double à la descente et la montée est sollicitée. Elle termine en indiquant que, par conséquent, ces projets-là ont une incidence assez importante sur les projets concernant la commune et qu'une démarche participative sous forme d'atelier sera réalisée dans ce cadre-là.

En ce qui concerne la protection des sols, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny est d'avis qu'elle est liée au niveau du règlement d'un plan d'affectation, en raison également de la question de la perméabilité ou non du sol, ce sujet faisant l'objet de l'atelier qui débutera en 2025 dans le cadre du PACOM. Elle termine en indiquant que ce montant concerne l'aménagement du territoire, puis passe la parole à ses collègues pour des informations complémentaires.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix indique que l'atelier sur les déchets n'aura pas lieu l'année prochaine mais plutôt en 2026, car cette année, comme chacune et chacun aura pu le constater, l'accent a été mis sur la signalétique de la déchetterie, entièrement renouvelée et en cours de pose cette semaine. Elle ajoute que cette nouvelle signalétique informe davantage sur la manière de trier les déchets et qu'il s'agit d'une des démarches inscrites dans le PECC. Elle termine en mentionnant que l'année prochaine, elle a choisi d'organiser les conférences sur les plantes envahissantes avec son collègue M. le Municipal Christian Aeschlimann.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis questionne Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny sur la page 18, paragraphe Dans la fonction 3 *Culture, sport et loisirs, église*, qui mentionne en bas du paragraphe un montant de CHF 40'000.00 pour des études de gestion paysagère en cours. Elle demande si elle doit comprendre que ceci a aussi un lien avec le plan énergie et climat et quelles sont les prestations comprises dans le montant de CHF 40'000.00, elle-même n'ayant pas trouvé de réponse dans les pages roses.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond qu'il est vrai que dans le courant de l'année, une étude par un paysagiste spécialisé a été menée puisque dans *culture, sport et loisirs, église* figurent les espaces verts, c'est-à-dire que tous les secteurs des espaces verts propriétés de la commune ont été analysés afin de savoir comment leur entretien peut être géré, avec un entretien du différé, que ce soient les prairies fleuries ou encore la taille des arbres par exemple. Elle ajoute que ce diagnostic pose la question de savoir si l'espace vert est maintenu tel qu'il est, s'il y a lieu d'ajouter une arborisation ou autre chose et que le montant de CHF 40'000.00 figurant dans le budget 2025 est destiné à alimenter les espaces verts déjà existants, chaque espace faisant l'objet d'une fiche détaillée pour dire quand il est nécessaire de tailler, de semer, etc. dans le courant de l'année.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix précise qu'au moment de l'élaboration du budget en juillet/août de l'année passée, la Municipalité n'avait pas encore reçu l'étude et que c'est donc une estimation fournie par le mandataire qui avait été portée au budget. Elle ajoute que, probablement, tout ne sera pas dépensé l'année prochaine mais que c'est le montant qu'il fallait prévoir pour adapter la végétation, planter d'autres arbres, des arbustes, soit tous les travaux qui ne pourront cependant très certainement pas tous être réalisés l'année prochaine. Elle termine en répondant à la question de Mme la Conseillère Moira Simanis comme quoi la dépense figure dans *Matériel d'exploitation, fournitures* en page 10, compte 342 3420 3101.00, à l'intérieur des CHF 69'500.00.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny complète que ce sujet fait partie du PECC.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume a une question en page 22 car il est fait mention d'une somme de CHF 40'000.00 pour la préparation de l'appel à projet pour des logements seniors. Elle demande si la Municipalité peut fournir plus d'informations à ce sujet ou de manière plus générale et si un lieu a d'ores et déjà été défini.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny la remercie pour sa question. Elle explique que cela nécessite un appel à projet car, pour l'instant et tel que déjà évoqué, les logements adaptés ne peuvent pas être réalisés en zone d'utilité publique s'ils ne sont pas accompagnés d'un EMS. Elle ajoute que des discussions au niveau de l'État sont en cours mais que Savigny a pris le parti de faire une démarche sans attendre l'ancrage dans le plan directeur cantonal d'ici 2029, c'est-à-dire de procéder éventuellement à une modification de l'affectation de la parcelle sur laquelle se trouve la Coop provisoire. La semaine dernière, elle a eu une séance avec la Direction générale de la cohésion sociale et a constaté leur réticence à un tel projet. Les communes ayant moins envie que des EMS s'installent sur leurs territoires, elle ajoute qu'ils sont plus réfractaires à ce qu'il y ait une affectation en zone d'utilité publique seulement pour des logements adaptés. Elle explique qu'il y a lieu d'examiner si les deux éléments doivent être liés ou si l'affectation doit être modifiée, la préparation du cahier des charges pour l'appel à projet étant là pour réaliser une étude de faisabilité au niveau de ces programmes, c'est-à-dire uniquement des LADA (logements adaptés avec accompagnement), ou des LADA accompagnés d'un EMS. Elle ajoute que ce ne serait pas la commune qui investirait.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal pose une question sur la page 26. Il mentionne que sous la colonne 361 figure le détail des montants en augmentation de l'ASIJ notamment et que, dans l'ancien budget, figurait toujours une note de bas de page avec le coût par élève, information qu'il estime assez utile eu égard en particulier à ces montants importants et en augmentation régulière. Il demande si cette information se trouve quelque part ailleurs dans le budget, auquel cas il l'aurait manquée, ou si elle n'y figure plus du fait du changement de format et s'il y a moyen d'obtenir cette information. Il profite de sa prise de parole pour venir sur le sujet de l'APERO également en augmentation, demandant si le coût par habitant reste toujours de CHF 260.00 comme habituellement, dans la même rubrique à CHF 965'400.00.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond qu'effectivement, ces détails n'apparaissent plus dans le nouveau MCH2 et que pour l'ASIJ, le montant est de CHF 5'496.00 par élève, avec l'argument du nombre d'élèves en constante augmentation, tout comme la population. Quant à l'APERO, il confirme le montant de CHF 260.00 par habitant.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny amène un complément sur le fonctionnement de MCH2. Elle explique qu'avant, il n'y avait qu'un poste pour l'accueil de jour mais que maintenant, les montants sont splittés, à savoir que dans l'accueil de jour sont compris les élèves du parascolaire, dans l'aide à la famille ou les prestations de famille figurent le préscolaire selon une exigence de MCH2, ce qui sert à vraiment différencier le parascolaire considéré plutôt dans la formation et le préscolaire considéré comme l'aide à la famille. Elle ajoute que le total est obtenu en cumulant les deux montants, 77% des élèves étant en parascolaire et 23% en préscolaire.

Chapitre 5 – Commentaires sur les principaux postes de revenus (pages 28-34)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 – Dépenses d'investissements (page 36)

La parole n'est pas demandée.

Intervention de Mme la Présidente Maud Müller

Mme la Présidente Maud Müller constate que MM. les Conseillers Marc Cornut et Luc Richard viennent de rejoindre la séance du Conseil communal.

Aussi, elle indique que le nombre de Conseillères et Conseillers passe à 53.

Chapitre 7 – Budget 2025 (pages lilas)**0 – Administration générale (pages 1-5)**

La parole n'est pas demandée.

1 – Ordre et sécurité publics, défense (pages 5-6)

La parole n'est pas demandée.

2 – Formation (pages 6-8)

La parole n'est pas demandée.

3 – Culture, sports et loisirs, église (pages 8-11)

La parole n'est pas demandée.

4 – Santé (page 11)

La parole n'est pas demandée.

5 – Prévoyance sociale (pages 11-12)

La parole n'est pas demandée.

6 – Trafic et télécommunications (pages 12-14)

La parole n'est pas demandée.

7 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire (pages 14-17)

La parole n’est pas demandée.

8 – Économie publique (pages 17-18)

La parole n’est pas demandée.

9 – Finances et impôts (pages 18-19)

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal a une question relative à l’impôt sur le revenu des personnes physiques, significativement plus important pour 2025 avec CHF 7'850'000.00 car il s’est rendu compte que cela fait presque un million de plus que les chiffres effectifs de l’année dernière. Il demande sur quelle base cette prévision est faite, si la Municipalité se contente de reprendre les chiffres du Canton ou si une appréciation est faite au niveau de la commune et si une information sur les raisons de cette anticipation positive existe.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que les chiffres sont repris de ceux transmis par le Canton et que ce n’est pas la Municipalité qui les calcule. Elle explique que le Canton fait mensuellement l’état des lieux des recettes perçues et que, selon les acomptes versés, si le suivi est assez vaste pour les premiers mois, à partir du mois d’août, voire septembre, la vision par rapport aux recettes dans les différentes fonctions, notamment l’impôt sur le revenu, devient bonne et il est possible de voir assez clairement une hausse significative ou une baisse, cela peut arriver. Elle ajoute qu’une hausse tout de même assez constante est constatée, due à un léger changement de population qui s’opère, avec plus d’actifs venant s’installer à Savigny, et pas tout d’un coup un contribuable un peu plus fortuné qui ferait la différence.

Quant à la fortune, elle indique que c’est parfois un peu plus délicat, avec des chiffres exacts plutôt en fin d’année.

Chapitre 8 – Amortissements comptables et imputations internes (pages saumon)

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour questionne sur la page de droite *Installation panneaux photovoltaïques toiture/sol STEP Pra Charbon*, relevant un montant de CHF 1'306'210.00 alors que le préavis voté en mai de l’année passée était de CHF 160'000.00. Il pense qu’il y a visiblement une erreur à ce niveau-là. De plus, il demande si le prochain budget pourrait mentionner le montant initial, plutôt que le solde prévisible, avec un ajout de colonne pour mieux comprendre comment est calculé l’amortissement.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour de sa lecture attentive car effectivement il s’agit d’une erreur lors de la saisie des chiffres.

Elle ajoute que la Municipalité s'en excuse et corrige que le montant ne se monte pas à CHF 1'306'210.00 mais à CHF 160'000.00. Quant aux détails des amortissements, elle fera en sorte qu'ils soient mentionnés par rapport à ce qui avait été initialement voté dans le cadre du Conseil communal.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier a une question d'ordre général concernant les amortissements car les nouvelles directives d'amortir maintenant par exemple les conduites d'eau sur soixante ans, tel qu'il a pu le constater en Commission ad hoc, lui paraissent très longues. Il demande s'il s'agit d'un devoir pour la commune ou alors d'un maximum.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que c'est un devoir et non un choix de la part de la Municipalité, que ce sont les nouvelles directives à appliquer afin qu'il puisse y avoir un comparatif entre les communes, entre les communes du Canton de Vaud et entre les communes suisses, tous les Cantons étant sur MCH2. Elle répète qu'il s'agit d'une obligation d'appliquer ces durées d'amortissement et que, pour une conduite, la durée de soixante ans ne paraît pas être exagérée.

Chapitre 9 – Postes de travail (pages vertes)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 10 – Conclusions (page 39)

Intervention de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé s'adresse aux personnes présentes en leurs titres et fonctions, son intervention n'étant pas forcément en lien proprement dit au budget mais plutôt par rapport à la Commission. Elle se permet d'intervenir sur une remarque de la page 2 du rapport de la Commission des finances, intitulée *Réflexions très générales sur la finance, et sur les budgets*, avec une citation qu'elle reprend « un budget c'est comme une mini-jupe, cela dévoile les grandes lignes, mais cela cache l'essentiel ». Elle pose une question simple : aurions-nous trouvé pertinent ou acceptable de lire, en 2024, une phrase comme « un budget, c'est comme un costume-cravate, il donne une impression de sérieux, mais il dissimule souvent des intentions douteuses », ajoutant que probablement pas. Pourtant, elle explique que cela utilise exactement le même mécanisme, à savoir un stéréotype basé sur un vêtement associé à un genre pour donner un ton humoristique à une réflexion.

Elle trouve regrettable qu'une citation banalisant une vision sexiste trouve encore sa place dans un rapport officiel car cela envoie le message qu'il est acceptable de ramener le corps ou l'apparence des femmes dans un débat qui n'a absolument rien à voir avec cela.

En tant que Conseillère communale, elle est convaincue qu'il est possible de mieux faire en visant une communication respectueuse. Elle invite donc l'assemblée à réfléchir collectivement sur le ton ainsi que les références utilisées dans les documents officiels afin qu'ils reflètent les valeurs d'égalité et de respect qui doivent guider les travaux.

Pour finir, à l'attention de celles et ceux qui diraient *on ne peut plus rien dire*, elle répond que *oui bien sûr, vous pouvez dire, mais attendez-vous à recevoir des réponses*.

Elle termine son intervention en remerciant l'assemblée de son attention.

Intervention de Mme la Conseillère Lucie Weber

Mme la Conseillère Lucie Weber pense qu'elle a manqué l'information dans les pages précédentes. Elle relève que dans le plan des investissements 2025-2029, à la ligne 74100 ruisseau du Creux, figure un montant de CHF 800'000.00 en 2026 et CHF 200'000.00 en 2027 avec une recette de CHF 950'000.00. Elle imagine que ce sont des subventions mais comme elle ne sait pas en quoi consiste une renaturation d'un ruisseau, selon ce qui est fait, sa réflexion est que cela prendra certainement plus de vingt ans pour retrouver une biodiversité telle qu'elle existe en ce moment. C'est la raison pour laquelle elle souhaite savoir en quoi consistent ces travaux précisément.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond que la commune a l'opportunité de remettre à jour un ruisseau qui avait été couvert dans les années 60-70 sur une longueur assez importante. Il explique que c'est également dans l'optique de résoudre le ruissellement de l'année passée dans un plan de quartier et simplement se poser les bonnes questions par rapport au bassin hydrologique. Il relate qu'il s'agit de montants très importants et que ces travaux sont pour l'instant financés à 95% par des subventions, qu'elles soient fédérales ou cantonales. Il termine en indiquant que, l'année prochaine, il est prévu d'initier un crédit d'étude de faisabilité et que le Conseil communal sera consulté par un préavis pour savoir s'il veut aller de l'avant.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier a encore deux questions à poser concernant le plan des investissements mais il ne sait pas si ce sujet reviendra encore plus tard.

Réponse de Mme la Présidente Maud Müller

Mme la Présidente Maud Müller répond qu'elle voulait ouvrir une discussion générale à la fin mais lui donne la parole.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier intervient concernant le rural en page 40. Dans le plan des investissements 2025-2029, il a lu que de grands investissements entre 2025 et 2029 sont prévus, entre autres rénovation et adjonctions pour un montant total de sept millions de francs. Il demande si quelques explications peuvent déjà être données à ce stade et si le Conseil communal ou la Commission d'urbanisme seront associés à ce projet.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique qu'une étude de faisabilité a été réalisée car, parfois, certaines opportunités se présentent à la Municipalité. Elle est en lien avec trois médecins généralistes depuis à peu près une année et ils discutent de l'installation éventuelle d'un cabinet médical dans le cadre d'une maison de santé à Savigny. Elle indique que l'étude de faisabilité a pour but de savoir ce que la rénovation du rural générerait, c'est-à-dire de garder le bâtiment qu'il faudrait assainir, de consacrer le rez-de-chaussée au regroupement scolaire qui, pour l'instant, se trouve au pavillon scolaire provisoire, lequel est lié à l'étude d'assainissement énergétique car il s'avère être une totale passoire et, comme dans le fond l'objectif n'est pas d'assainir ce pavillon, il faudrait rapatrier le programme qui s'y trouve. Elle résume que le rural serait composé d'un réfectoire pour les 7-8 au rez-de-chaussée, avec à l'étage un cabinet médical avec trois médecins généralistes et une phase avec un quatrième généraliste, notamment le médecin en ce moment en fonction sur Savigny afin qu'il y ait une transition au niveau de la population soignée par ses soins.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny revient sur l'étude de faisabilité permettant de chiffrer les travaux, à savoir CHF 4'500'000.00. Elle a mis ce montant dans le plan des investissements mais puisque la commune est contrainte par les marchés, cela va nécessiter un appel à mandataires, c'est-à-dire une procédure de marché public pour voir quels sont les mandataires qui finalement chiffreront de manière plus précise ce projet et réaliseront ce bâtiment. Elle indique qu'une phase de crédit d'étude sera d'abord demandée au Conseil communal et qu'après le chiffrage précis ainsi que les appels d'offres au niveau des maîtres d'état suivra le crédit d'investissement. Pour la deuxième partie, à savoir le montant de CHF 2'500'000.00, elle relève que la Municipalité est encore en train de réfléchir si tous les travaux seraient réalisés en même temps, ou pas, parce que le programme de la ludothèque viendrait s'ajouter dans le périmètre du rural puisque la surface sur laquelle se trouvait historiquement la voirie, la benne à verre, etc. est assez conséquente. Elle ajoute la possible réalisation d'une salle de rythmique qui pourrait être occupée par les élèves, la gymnastique pour aînés et autres, donc plutôt pour les personnes ayant besoin d'une moins grande surface afin de désengorger quelque peu la salle de gymnastique plus destinée aux équipes sportives. Quant au réfectoire réservé à midi pour les élèves, elle mentionne qu'il pourrait répondre à la demande de certains Conseillers de pouvoir disposer d'une salle le soir destinée aux sociétés et à la population. Elle termine en répétant que cela nécessitera un crédit d'étude mais seulement après l'appel à mandataires afin de savoir exactement combien coûteraient leurs prestations et que, évidemment, ce serait la Commission consultative d'urbanisme qui statuerait sur ces deux préavis.

Intervention de M. le Conseiller Robin Jaccard

M. le Conseiller Robin Jaccard demande une explication au point 21700 sur la somme d'un million dans le budget 2026-2027 pour l'extension de deux classes et salles d'appoint. Il souhaite savoir si c'est en lien avec l'évolution démographique et si ces deux classes seront construites.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond par la négative en expliquant que ce ne sont pas des nouvelles salles de classes mais des dégagements pour motifs pédagogiques.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny complète par le fait que le montant indiqué correspond bien à deux salles de classes et salles d'appoint car il s'agissait de saisir l'opportunité que ce bâtiment soit priorisé pour son assainissement énergétique pour voir s'il était intéressant d'y adjoindre des classes ou ce qu'il est possible de faire, ce projet ayant également fait l'objet d'une étude de faisabilité. Elle explique que deux classes de dégagement ont été retenues dans la mesure où leur construction serait assez facile mais que, finalement, ce projet ne convient pas forcément à l'organisation pédagogique dont s'imagine le directeur de l'établissement. Elle mentionne que des discussions sont encore en cours pour savoir comment cela doit être réalisé, que le projet n'est pas encore mûr mais qu'en tout cas, il n'y aura pas deux classes supplémentaires mais bien deux classes de dégagement, avec un montant un peu moindre.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume a vu que pour la place du Forum, le budget indique une réfection et un aménagement d'une aire de stationnement en 2027 pour CHF 735'000.00 ainsi qu'une réfection *axe mobilité douce* au point 34200 plus haut pour 2026-2027, soit un montant total de CHF 1'735'000.00.

Elle demande si ces projets sont pensés dans un ensemble étant donné que si on parle de mobilité douce, on parle aussi de mobilité. Elle a également entendu parler d'un *park and ride* et souhaite savoir si un plan d'ensemble peut être présenté car elle s'aperçoit que la temporalité n'est pas la même et si les préavis seront présentés ensemble.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que, dans les grandes lignes, la Municipalité maintient toujours le schéma initial qui avait été présenté, après quoi, évidemment qu'en fonction des opportunités qui se présentent, certains objets subissent quelques modifications. Elle souligne que cela nécessite des discussions avec des citoyens qui ne sont pas tout à fait d'accord avec ce qui avait été proposé mais que le fil rouge est maintenu, notamment pour ce parcours de mobilité douce car l'objectif final est toujours de relier le point où se trouve la salle de gym et les infrastructures sportives jusqu'à l'autre point de la structure pré et parascolaire à l'Ancien collège. Elle relève qu'à chaque fois des études de faisabilité sont nécessaires afin que les différents services valident les projets s'ils les jugent conformes. Elle mentionne également que la question du pourquoi la Municipalité ne formule pas un investissement général a été posée dans le cadre de la Commission des finances. Elle explique que les démarches sont extrêmement complexes auprès de tous les services, ses collègues pourront le confirmer, qu'il y a différents acteurs et que la Municipalité ne décide pas seule de l'installation d'un cabinet médical, d'une maison de santé ou autres, qu'il faut être en interaction avec un médecin, que des partenaires sont nécessaires et que tout cela se construit. Elle répète que, bien sûr, le schéma établi et présenté à la population reste toujours le même dans les grandes lignes et malgré qu'il ait suscité des réactions diverses et variées, il est la ligne de conduite qui sera confirmée avant le démarrage du PACOM.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture des conclusions du préavis n° 10/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 10/2024 du 14 octobre 2024 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'adopter le budget 2025, tel que présenté.*
2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

Mme la Présidente Maud Müller soumet le préavis au vote. Il est accepté à une large majorité, soit par 51 voix pour et deux abstentions.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 Bicentenaire de la commune en 2025

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny passe d'abord la parole à M. le Municipal Daniel Métraux, ce dernier ayant des informations à communiquer concernant le bicentenaire de la commune en 2025, ensuite de quoi la Municipalité transmettra ses communications courantes.

M. le Municipal Daniel Métraux commente une présentation projetée à l'écran. Il la débute avec le comité d'organisation, composé de politiques et de personnes issues des sociétés locales, et en profite pour les remercier de travailler d'arrache-pied depuis une année pour préparer le programme du bicentenaire.

Comité d'organisation

PRESIDENT	
Daniel METRAUX Municipal – 079 435 1617	
MEMBRES	
Sylvain RICHARD Prés. USL – 079 665 7204	Gérard LAVANCHY Resp. bénévoles – 079 500 5801
Carine METRAUX Secrétaire – 079 394 9000	Bernard POULY Resp. finances – 079 332 2005
Nicolas DE GROOTE Resp. subsistance – 079 523 8003	Jean-Pierre CORDEY Resp. boissons – 079 583 7144
Christian AESCHLIMANN Municipal – 079 138 5929	

Puis il détaille le programme des manifestations qui auront lieu durant l'année 2025.

Vendredi 28 février 2025 – Partie officielle – Soirée de l'indépendance

Il lui semble que chacune et chacun a reçu une missive pour réserver cette date, laquelle comprend une soirée humoristique avec un repas au Forum. Il ajoute que les Conseillères et Conseillers sont conviés avec les Municipaux de la commune de Lutry, lesquels participent au bicentenaire sans forcément fêter la séparation, contrairement à Savigny. Il termine en informant que les Municipalités des communes du district, différents invités, représentants des Cantons et autres officiels sont également invités.

Samedi 1^{er} mars 2025 – Soirée de l'indépendance pour la population

M. le Municipal Daniel Métraux relate que le même spectacle que celui du 28 février 2025, mais destiné à la population, sera présenté, avec l'humoriste Mme Nathalie Devantay qui a écrit un spectacle uniquement pour Savigny. Il ajoute que lors des deux dates de représentations, elle sera accompagnée des sociétés locales, du cœur d'hommes, du cœur Parenthèse et d'Espace Dance qui vont animer les soirées entre les sketches, avec une partie musicale et danse.

Samedi 21 juin 2025 – Marché de Savigny & Fête de la musique

M. le Municipal Daniel Métraux note que le marché de Savigny n'aura pas lieu au mois de septembre en 2025 et ajoute *qui dit 21 juin dit Fête de la musique*. Il informe que le marché habituel aura lieu durant la journée avec des animations spéciales, de la musique au temple, de la musique pour tout âge ainsi qu'un peu plus d'animations pour les jeunes sur la place de l'amphithéâtre du Forum en soirée. Il ajoute qu'une animation plutôt sportive sera organisée en fin de journée, après le marché pour ceux que cela intéresse, à savoir un match de football entre le Conseil communal de Lutry et celui de Savigny, sur un terrain de DA9, donc pas sur le terrain de Saint-Amour. Il termine en informant que les Conseillères et Conseillers seront contactés en temps voulu *afin d'avoir des pieds pour taper dans un ballon*.

Lundi 23 et mardi 24 juin 2025 – Spectacle des élèves des écoles

M. le Municipal Daniel Métraux informe que les élèves des écoles travaillent actuellement à la réalisation d'un spectacle sur les archives et l'historique de la séparation avec Lutry. Il n'en connaît pas le contenu mais indique qu'il aura lieu au Forum et qu'il sera ouvert à la population.

Vendredi 1^{er} août 2025 – Cérémonie du 1^{er} août à La Goille

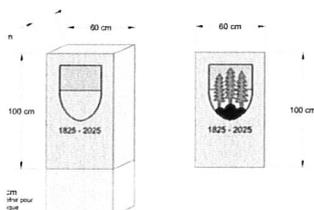
M. le Municipal Daniel Métraux relève que la troisième manifestation organisée par la commune est la cérémonie du 1^{er} août, qui n'aura pas lieu à La Pâle mais qui sera décentrée à La Goille sur la place où Les Amis de Moille font leur mi-été chaque année, avec à midi un brunch offert à la population ou le soir une broche gratuite. Il insiste sur le fait que la gratuité ne sera pas pour midi ET le soir, raison pour laquelle les habitants de Savigny devront s'inscrire à cette manifestation, qui sera ponctuée évidemment d'animations musicales, des discours officiels et du feu d'artifice du 1^{er} août.

Nuit du vendredi 24 au samedi 25 octobre 2025 – Nuit de la raisinée

M. le Municipal Daniel Métraux indique que, comme de coutume, la nuit de la raisinée sera organisée à la place du Forum, cette année spécialement pour le 200^{ème}, avec des bouteilles munies d'une étiquette spéciale qui seront mises en vente au souvenir de cette manifestation.

En parallèle aux manifestations annoncées et afin que des souvenirs restent, M. le Municipal Daniel Métraux informe qu'en discussion avec Lutry, il a été décidé de marquer le coup en installant deux bornes, l'une du côté de la Tantérine à la limite entre Lutry et Savigny et l'autre au chemin de la Fontaine, qui fera un goulot de la fontaine du chemin de la Fontaine, soit entre la commune de Savigny et celle de Lutry mais toujours sur le territoire de la commune de Savigny, ceci pour juste marquer la différence que Lutry n'a pas laissé toutes les forêts.

Pose de 2 bornes commémoratives



M. le Municipal Daniel Métraux informe qu'un sentier en souvenir du 200^{ème} sera créé ; il partira du stand de Chanoz-Brocard, longera la limite de Savigny et Lutry pour rejoindre le village à travers les champs, soit un petit bout d'environ 2km pour une visite dans la nature. Il ajoute que ce sentier sera marqué le 21 juin 2025 par un parcours en compagnie des autorités de la commune de Lutry.

En ce qui concerne le fonctionnement des manifestations, M. le Municipal Daniel Métraux relève qu'un système de bénévolat a été mis en place avec 222 tranches horaires pour les bénévoles dont la commune a besoin. Il ajoute que les personnes volontaires peuvent s'inscrire dès demain pour la première manifestation du 28 février et du 1^{er} mars 2025 par le biais du site <https://ehro.app/>, rappelant que, bien entendu, les Conseillères et Conseillers ne peuvent pas s'inscrire pour le 28 février 2025 étant déjà pris à cette date, mais que les habitants et les membres des sociétés locales du village le pourront. Sans vouloir entrer dans les détails, il indique qu'il est simple de s'inscrire via ce lien pour celles et ceux qui voudront travailler à la buvette, au service, etc.

À l'issue de la présentation, M. le Municipal Daniel Métraux est applaudi par l'assemblée.

8.2 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, les membres de l'administration communale et ses collègues, cette fin d'année étant l'occasion pour elle de revenir sur l'année écoulée et de rendre hommage à l'engagement sans faille dont ils ont tous fait preuve. Elle remercie chaleureusement les membres du législatif pour leurs travaux en Commissions, leurs analyses approfondies et leurs discussions constructives qui ont permis de guider la commune pour prendre les bonnes décisions essentielles et les décisions essentielles à venir pour son développement. Elle ajoute que leur rigueur et leur investissement méritent toute sa reconnaissance car ils sont, et elle souligne cette chance, les billes d'une gouvernance solide et partagée. Elle salue cette démocratie, le loisir de l'avoir et vraiment la chance de pouvoir l'avoir tous ensemble. Elle tient également à saluer le travail exceptionnel réalisé par le personnel de l'administration, leur engagement quotidien permettant à la commune de fonctionner avec efficacité. Cette année, elle aimerait particulièrement mettre en lumière l'engagement du service de la Bourse, comme cité tout à l'heure, qui a relevé un défi de taille pour la mise en œuvre du nouveau plan comptable qui vient d'être adopté et pour lequel elle remercie l'assemblée car ce projet, au cœur des discussions liées au budget 2025, a exigé une collaboration intense et une grande rigueur. Grâce à son professionnalisme, cette étape cruciale a été franchie en intense collaboration avec succès et elle espère qu'il en sera de même pour les comptes, lesquels seront également sur ce nouveau logiciel à partir du 1^{er} janvier 2025. À toutes et tous, elle affirme que leur travail contribue non seulement à la bonne gestion de la commune mais aussi à renforcer les liens qui unissent les uns et les autres. Elle pense d'ailleurs que l'année du bicentenaire sera une belle occasion pour cela et elle remercie évidemment toutes les personnes qui y travaillent ardemment, avec plaisir, enthousiasme et engagement. Convaincue que l'année à venir sera prometteuse et assez festive, elle termine en réitérant ses remerciements au comité d'organisation.

Vœux

En cette période de fêtes de fin d'année, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny invite l'assemblée à profiter de moments précieux auprès des proches, à recharger les batteries et à revenir avec l'énergie et l'enthousiasme qui caractérisent chacune et chacun et, même si parfois *ça gratte un peu*, elle remercie de mettre la Municipalité parfois en perspective, cela étant également la beauté de la démocratie. Elle adresse à toutes et tous ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année. Elle demande qu'ensemble, il soit continué à œuvrer pour une commune dynamique et tournée vers l'avenir. Elle réitère ses remerciements à toutes et tous et leur souhaite une excellente fin d'année.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny transmet encore quelques communications, avant l'apéritif et avant de se retrouver l'année prochaine.

Dates définitivement arrêtées des séances du Conseil communal

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe des dates définitivement arrêtées des séances du Conseil communal :

- Lundi 5 mai 2025
- Mercredi 25 juin 2025, exceptionnellement un mercredi car tel qu'expliqué par son collègue M. le Municipal Daniel Métraux, le spectacle des enfants aura lieu les 23 et 24 juin 2025
- Lundi 6 octobre 2025
- Lundi 17 novembre 2025, en réserve
- Lundi 1^{er} décembre 2025 à 18h00, la séance aura lieu dans la salle plénière du Grand Conseil, suivie d'un repas à la Buvette du Grand Conseil. En temps voulu, il y aura lieu de voir si un convoi commun est organisé ou si chacun y va par ses propres moyens.

Exercice Cyber24

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que jeudi matin prochain, M. le Boursier Bertrand Pasche et elle-même vont participer à un exercice Cyber24, exercice qui les mettra en condition de gestion de crise dans le cadre d'une cyberattaque avec demande de rançon de la part de hackers. Elle ajoute que cet exercice se déroulera en cinq phases, l'activation de la cellule de crise, la gestion de crise, la communication à avoir dans le cadre de ce type de crise, le vol de données, que faut-il faire et comment les récupérer ainsi que la sortie de crise. Elle pense que cet exercice de mise en situation sera assez intense et explique qu'il découle de l'accord entre le Canton et les communes pour lutter contre les cyberattaques. Elle est d'avis qu'ils seront vraiment mis en condition et que d'autres exercices de ce genre seront peut-être mis sur pieds afin d'exercer la maîtrise de la gestion de crise. Elle termine en indiquant que ce sujet avait été abordé avec une question posée par un membre de la Commission de gestion.

8.3 M. le Municipal Daniel Métraux

Caméras de surveillance

M. le Municipal Daniel Métraux informe que les caméras sont enfin en service, après moultes aller-retour mais il espère ne jamais devoir les servir.

Installations sportives et skatepark

M. le Municipal Daniel Métraux expose son bonheur de voir toutes les personnes utilisatrices du skatepark soulignant que, même s'il ne fait pas beau, il y a du monde. Il ne pensait pas que le site rencontrerait un tel succès. Aussi, il peut dire que *c'est la classe*. Il remercie une fois de plus le Conseil communal d'avoir accepté ce préavis, au nom des jeunes et des moins jeunes.

Éclairage au terrain de Saint-Amour

M. le Municipal Daniel Métraux revient sur le préavis de l'éclairage du terrain de Saint-Amour et informe que les éclairages ont été installés. Il ajoute que mercredi ont eu lieu le contrôle et la validation de l'éclairage, à savoir s'il fonctionne correctement et s'il est aux normes par rapport à l'association vaudoise de football. Il indique que tout est ordre, à l'exception de deux-trois détails à régler pour allumer et éteindre, bricoles qui seront corrigées durant l'hiver.

SDIS

M. le Municipal Daniel Métraux ne sait pas si les Conseillères et Conseillers ont lu Le Courrier, expliquant que les pompiers ont fêté le dixième anniversaire de la fusion du SDIS Cœur de Lavaux. Il indique avoir passé une chouette journée à les observer, avec un exercice quelque peu hors du commun, à savoir qu'ils ont réussi à monter de l'eau depuis le lac Léman jusqu'au-dessus de la Tour de Gourze. Il mentionne que les pompiers du SDIS se sont amusés à tirer 4'500m de tuyaux, tous les pompiers ayant été mobilisés, plus les petits sapeurs-pompiers qui tenaient la lance en haut de la tour. Il les remercie de cette réussite incroyable et de tout ce qu'ils ont réalisé durant l'année parce qu'ils protègent la population.

ORPC

M. le Municipal Daniel Métraux relève qu'il n'y a eu ni Covid, ni cas spécial et de tempête ou autres mais que, dans tous les cas, il est possible de compter sur eux. Aussi, il les remercie également pour le travail accompli.

Conciergerie

M. le Municipal Daniel Métraux termine avec son équipe de choc, la conciergerie. Il rappelle que les locaux sont toujours propres, tenus en ordre et que tout fonctionne, comme chacune et chacun peut le constater en venant dans les locaux. Il a grand plaisir à les remercier pour tout le travail effectué cette année.

Administration

M. le Municipal Daniel Métraux remercie évidemment toute l'administration, les employés de la commune et les autres services avec lesquels il travaille en partenariat. Il relève que c'est toujours un plaisir de travailler avec eux.

Vœux

M. le Municipal Daniel Métraux termine en souhaitant de bonnes fêtes à toutes et tous et leurs familles. Il conseille de bien profiter des fêtes et donne rendez-vous à l'année prochaine.

M. le Municipal Daniel Métraux est applaudi par l'assemblée.

8.4 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Vœux et recommandation

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe qu'il n'a pas grand-chose à annoncer puisqu'il a pratiquement tout dit lors de la dernière séance du Conseil communal. Il remercie cependant pour le soutien dont il a bénéficié pour les différents projets tout au long de cette année. Il remercie également ses collaborateurs, pas mal sollicités ces temps en raison des travaux à la route des Miguettes car, au fur et à mesure de creuser, l'ancienne conduite fuit de tous les côtés. Tel qu'il l'avait déjà annoncé, il rappelle que c'est une véritable passoire. Aussi, il leur souhaite, et il le fera encore personnellement, de bonnes fêtes. Il en fait de même pour l'administration qui l'aide beaucoup et M. le Boursier Bertrand Pasche qui est d'un très grand support. À toute l'assemblée, il souhaite de belles fêtes de fin d'année. En aparté, il conseille lors d'absence du domicile de mettre en place une sécurité simulée en raison d'une recrudescence de cambriolages dans la région. Il demande la prudence de chacune et chacun de ce côté-là et de faire attention avec les arnaques sur le net qui viennent de pire en pire, sans vouloir briser le moral. Il termine en souhaitant de bonnes fêtes.

8.5 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Remerciements et vœux

M. le Municipal Christian Aeschlimann n'a pas de communication particulière à transmettre. Il remercie simplement les membres du service administratif, les collaborateurs de la forêt et du service technique. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à l'année prochaine.

8.6 Mme la Municipale Nicole Félix

Chantier de la route des Miguettes

Mme la Municipale Nicole Félix informe que le chantier sera arrêté durant trois semaines pendant les fêtes, soit du 20 décembre 2024 au 13 janvier 2025. Elle ajoute qu'un revêtement provisoire sera posé d'ici-là afin de permettre aux véhicules de circuler sur la route des Miguettes et la route du Collège. Cependant, elle indique que les panneaux de déviation qui se trouvent à la route de Lutry seront laissés en place afin d'éviter que les voitures qui ne sont pas situées dans la commune transitent par là et reprennent des mauvaises habitudes.

Éclairage public

Mme la Municipale Nicole Félix informe que les projecteurs éclairant l'église ont été changés cette année pour passer aux LED. Elle ajoute que les spots fixés dans le sol doivent encore être changés et que, comme ce travail est un peu plus compliqué techniquement, il sera réalisé l'année prochaine.

Affaires sociales

Mme la Municipale Nicole Félix informe qu'un nouveau cycle de conférences sera organisé l'année prochaine avec Pro Senectute et que le programme, les thèmes et dates définitives seront communiqués par un tout-ménage vu que la prochaine séance du Conseil communal n'aura lieu qu'en mai de l'année prochaine.

Déchetterie

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur ce qu'elle a déjà dit, à savoir qu'une nouvelle signalétique est posée ces jours. Elle invite à bien lire les panneaux pour respecter le tri car, effectivement, une augmentation des sacs noirs dans la benne des déchets verts amenés après à la Coulette est recensée, certains citoyens jetant leurs sacs noirs remplis de feuilles et de branches avec le plastique. Elle en profite pour rappeler que le sac doit être vidé et pas mis dans les déchets verts.

Cosedec

Mme la Municipale Nicole Félix rappelle que la société coopérative pour la gestion des déchets Cosedec inspecte toutes les communes ayant adopté le système de la taxe au sac environ tous les quatre ans. Elle explique que, concrètement, un employé de Cosedec suit le camion poubelles lors de sa collecte des ordures ménagères et recense tous les sacs non conformes, c'est-à-dire les sacs noirs, transparents, en papier, etc. Elle informe que la commune a été inspectée et auditée, qu'il s'agit d'un contrôle aléatoire et que la commune n'est pas informée à l'avance de la date du contrôle. Elle ajoute que le taux de fraude est de 3,3%, alors que le système de la taxe au sac tolère un taux de fraude de 3%. Elle mentionne que des mesures d'abord sympathiques et incitatives telles que la pose d'autocollants sur les containers afin de rappeler aux citoyens qu'ils ne doivent déposer que des sacs blancs taxés seront prises.

Elle poursuit en indiquant qu'ensuite, un deuxième contrôle sera effectué par Cosedec, de nouveau de manière aléatoire et sans prévenir et que si le taux de fraude est toujours supérieur à 3%, la commune sera amendée. Étant à la limite, elle espère qu'une amélioration aura lieu et elle répète qu'il faut utiliser uniquement les sacs taxés.

Collecte des ordures ménagères

Mme la Municipale Nicole Félix informe qu'en raison des jours fériés des mercredis 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025, la collecte aura lieu les jours précédents, c'est-à-dire les mardis 24 et 31 décembre 2024.

Remerciements

Mme la Municipale Nicole Félix remercie son équipe de la voirie qui effectue un travail formidable, qui déneige et sale les routes et qui est actuellement en pleine tournée de pose des paraneiges et de piquets à neige, spécifiant que cet important travail avec de nombreux kilomètres à parcourir sera terminé d'ici Noël. Elle se dit chanceuse d'avoir une telle équipe. Elle remercie également tout le personnel de la commune, en particulier Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori et M. le Boursier Bertrand Pasche sur qui elle peut compter presque 24h sur 24 ainsi que tous les autres employés de la commune qu'elle voit moins souvent pour leur précieuse collaboration, leur travail et leur soutien tout au long de l'année. Elle souhaite également souligner la cordiale entente qui règne avec ses collègues municipaux et le plaisir qu'elle a de travailler avec eux. Enfin, elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leurs débats et questions, ainsi que pour les préavis acceptés cette année.

Vœux

Mme la Municipale Nicole Félix souhaite de belles fêtes de fin d'année, douces, chaleureuses et lumineuses, expliquant être fan des petites bougies et lanternes LED. Elle adresse tous ses meilleurs pour l'année 2025, qu'elle soit une année porteuse d'espérance et de projets, de bonheur et de santé pour toutes et tous et leurs familles.

Madame la Municipale Nicole Félix est applaudie par l'assemblée.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri complète les dires de Mme la Municipale Nicole Félix disant qu'il existe un véritable tourisme des déchets, par exemple au terrain de football, avec des véhicules de l'extérieur qui s'arrêtent pour déposer leurs déchets dès qu'ils ne se sentent pas observés. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de cadenasser les containers. Mais il voulait surtout demander la parole pour remercier M. le Municipal Daniel Métraux pour ses précisions sur l'éclairage au terrain de football. Il explique que, lors de la réunion avec les habitants du quartier du Crêt-Rouge, il avait demandé que l'éclairage soit baissé un peu parce qu'à chaque match et entraînement, soit trois à quatre soirs par semaine jusqu'à minuit, une heure moins le quart, l'éclairage est tel qu'au quartier du Crêt-Rouge, il n'est pas nécessaire d'allumer la lumière du salon car il est possible de profiter de l'éclairage du terrain de football.

Il constate que, malheureusement, ce réglage n'a pas été réalisé et trouve cela dommage. Il ajoute qu'au moins, durant cette période et lors de la location de la buvette pour des fêtes ou autres, seul l'éclairage de la buvette est allumé ce qui permet au quartier du Crêt-Rouge d'être dans son propre éclairage. Il répète qu'il regrette que ce réglage n'ait pas été réalisé, l'opportunité étant présente.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux explique le fonctionnement du réglage de l'éclairage à trois systèmes. Lors du contrôle de l'autre soir, il a posé la question concernant l'éclairage à 100% et la réponse était que, sans éclairage à 100%, le terrain n'est pas homologué et n'offre par conséquent pas la possibilité d'y jouer de nuit. Il précise qu'en revanche, lors d'entraînements, il y aura la solution de modifier l'éclairage à 50 ou 80% et comme le nouvel éclairage brille beaucoup moins que l'ancien, le quartier du Crêt-Rouge sera clairement moins impacté. Il propose à M. le Conseiller Fritz Burri de lui faire un retour à partir du mois de mars, soit dès que le terrain sera à nouveau utilisé, car il pense que franchement, le nouvel éclairage n'a plus rien à voir avec l'ancien. Il précise aussi qu'à la fin d'un match, il ne sera plus nécessaire de laisser l'entier du terrain allumé car il sera possible de ne laisser qu'un seul mât allumé.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann souligne la chance d'avoir à Savigny Centre des bus au quart d'heure aux heures de pointe, lorsqu'ils sont à l'heure ou tout simplement pas annulés. Toutefois, il a constaté qu'avec le nouvel horaire, le bus de 7h22 est supprimé et il aimerait savoir si la Municipalité est au courant.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que la Municipalité a regardé le nouvel horaire. Elle ne sait pas s'il s'agit d'un bus supprimé ou différé, c'est-à-dire plus à 7h22 mais à 7h29 ou quelque chose comme cela. Elle ajoute être moins usagère des transports publics mais explique que le changement des horaires CFF en Romandie a considérablement bousculé les horaires des transports publics. Elle trouve bien qu'un tel constat en amont soit signalé afin que cette information puisse être transmise à CarPostal.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume revient sur une question posée l'année passée, soit le postulat pour une étude sur le besoin des jeunes et demande des nouvelles de ce projet.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond qu'il est en cours de traitement et d'analyse, que des informations pertinentes sont collectées et qu'il y sera ainsi répondu dans le courant de l'année prochaine.

Intervention de Mme la Conseillère Lucie Weber

Mme la Conseillère Lucie Weber ne veut pas lire tout ce qu'elle a écrit à la suite des bonnes paroles et souhaits de bonne année des Municipaux mais revient sur le sujet de la 5G. Elle passe l'information que, par suite de l'enquête, il y a eu une centaine d'oppositions et qu'au dossier s'est rajouté un rapport de M. Pierre Dubochet, ingénieur et spécialiste en mesures de rayonnement non ionisant.

Elle indique que ce rapport de 58 pages est extrêmement technique et très ardu mais qu'il fait spécifiquement référence à l'antenne de Savigny, avec des arguments pour lutter contre la transformation de cette antenne. Elle invite chacune et chacun à lire les pages 32 à 35 qui résument et expliquent bien l'argumentaire par rapport à cette antenne. Elle lit la conclusion de M. Dubochet : « Du fait qu'il est contraire aux dispositions pertinentes du droit fédéral sur la protection contre les émissions dues au rayonnement non ionisant, le permis de construire ne peut pas être délivré ». Elle est d'avis que la question est extrêmement complexe tant au niveau technique qu'au niveau juridique mais que, cependant, l'argumentaire existe bel et bien avec ce rapport et qu'au vu de ce qui précède, il y a moyen de ne pas baisser les bras. Elle demande à M. le Municipal Christian Aeschlimann s'il a lu ce rapport, dit que s'il l'a lu, il est très courageux car il est ardu et que, peut-être, il intéresse d'autres personnes. Aussi, elle s'enquiert de savoir si ce rapport peut être transmis à Mme la Secrétaire de Conseil communal, à disposition des membres du Conseil communal pour le consulter.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann précise qu'effectivement, tel que déjà évoqué il y a deux semaines, les oppositions reçues selon la voie juridique ont été envoyées au Canton pour analyse avec y compris l'étude de M. Dubochet qui est arrivée deux jours après la fin de l'enquête. En effet, il indique attendre toujours trois-quatre jours après la fin de l'enquête pour être sûr d'avoir tout, que c'est le Canton qui procède à cette analyse et non la Municipalité car cela n'est pas de sa compétence. Il ne peut que répondre que la commune ne dispose pas des compétences techniques ou connaissances nécessaires.

Intervention de Mme la Conseillère Lucie Weber

Mme la Conseillère Lucie Weber demande une réponse à sa dernière question.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann explique que n'étant pas spécialiste, il ne lui est pas possible d'avoir un avis objectif sur une question technique. Quant à sa question sur la transmission des documents, il ne peut pas s'opposer à ce qu'elle les envoie au Bureau.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri transmet une information complémentaire par rapport à la question de M. le Conseiller Fabrice Portmann, soit qu'après le changement d'horaires, les bus de Savigny Centre pour Lausanne sont à 7h14, 7h29, 7h38 et 7h44, donc avec un bus de plus.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle que pour décharger mais aussi pour les établissements scolaires, notamment pour les plus jeunes, il y avait un flux de deux bus qui se suivaient, ne sachant pas si son collègue M. le Municipal Christian Aeschlimann a plus de détails par rapport à cette question. Elle souligne que CarPostal avait agi de manière transitoire mais ne sait pas si la suppression du bus en question est liée au fait qu'il n'y aura finalement plus ces deux bus qui se suivent mais elle se renseignera.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann pose une dernière question sur la construction du *Fiber of the Street*, c'est-à-dire si la pose de la fibre optique sur la commune de Savigny par Swisscom est maintenant terminée.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'il en avait déjà parlé il y a deux semaines et que le réseau sur le territoire de Savigny est terminé, excepté Pierre-Ozaire actuellement en construction pour les abonnés liés aux centrales d'Épalinges. Il ajoute qu'avec la perte du procès de Swisscom au niveau de l'Office de la communication sur la concurrence, le réseau fibre 100% habitations pourra être réalisé mais il ne sait pas dans quel délai. Il termine en rappelant que le haut débit est disponible à l'heure actuelle pour 95% de la population.

Intervention de Mme la Conseillère Aurélie Regamey

Mme la Conseillère Aurélie Regamey revient sur une question posée il y a plusieurs séances concernant la route de Chexbres et la route d'Oron car, avec l'augmentation du trafic et aussi peut-être parce que la route de Berne est de moins en moins praticable, cela devient vraiment compliqué de circuler à ce carrefour. Elle souhaite savoir si un projet est en cours pour fluidifier le trafic et sécuriser cette intersection. Elle explique qu'en venant de la route de Chexbres, en regardant à droite et à gauche, il est compliqué de se lancer sans percuter personne. Elle revient également sur un point évoqué par M. le Conseiller Marc Cornut par rapport à la réfection des espaces verts. Elle pense que plusieurs habitants de la commune ont vraiment envie de plus de verdure, tout en respectant bien sûr la biodiversité, et demande qu'un effort soit fait afin de rendre le centre du village un peu plus accueillant.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond à la question du carrefour de la route de Chexbres et route d'Oron. Elle informe qu'en venant de Forel sur la route d'Oron, la possibilité d'interdire à tous les véhicules de tourner à gauche est étudiée rappelant qu'actuellement, cette interdiction ne concerne que les camions. Elle ajoute qu'une demande dans ce sens sera déposée au Canton et qu'il faut qu'elle relance la machine. Quant au verdissement du village, elle a bien pris note de la remarque de Mme la Conseillère Aurélie Regamey et il en sera tenu compte dans le cadre des investissements de l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Maud Müller remercie les Conseillères et Conseillers pour leur participation à la séance. En souriant, elle ajoute que chacune et chacun a pu s'apercevoir que les noms de familles ne sont pas son fort. Aussi, elle s'en excuse d'avance pour les prochaines séances.

Elle souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, une toute belle année 2025 et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au 5 mai 2025 à 20h00, puis elle passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal qui procède au contre-appel.

Mme la Présidente Maud Müller lève la séance à 20h48 en remerciant l'assemblée.

La Présidente



Maud Müller



La Secrétaire



Martine Aubry Morin